

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
de la Caisse Desjardins de l'Ouest-de-l'Île
tenue le 5 avril 2023, à 18 h 30 par Audioconférence

L'assemblée se tient en mode audioconférence et la réécoute sera disponible sur le microsite de la Caisse.

Présences physiques pour la tenue de l'audioconférence :

- Mme Susan McKercher, présidente du conseil d'administration
- M. Yvan Desrochers, 1^{er} vice-président du conseil d'administration
- M. Gilles Metcalfe, secrétaire du conseil d'administration
- M. Guy Perron, président du comité de Mise en candidature et président du comité Coopération et Engagement
- M. Serge Poirier, directeur général de la Caisse
- Mme Catherine Larose, conseillère, communication et vie associative
- Mme Nicole Lévesque, adjointe à la direction générale

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

La présidente du conseil d'administration, Mme Susan McKercher, agit comme présidente d'assemblée et souhaite la bienvenue à tous les membres présents par audioconférence.

Avant de débiter, elle nomme les gens qui l'assisteront à l'animation ou qui sont en soutien :

- M. Yvan Desrochers, premier vice-président qui agira plus tard comme président d'élection puisque la présidente, Mme McKercher sera elle-même candidate.
- M. Gilles Metcalfe, secrétaire du conseil d'administration qui sera assisté dans ses fonctions par Mme Nicole Lévesque, adjointe à la direction générale et Mme Catherine Larose, conseillère communication et vie associative.
- M. Guy Perron, président du comité de Mise en candidature et président du comité Coopération et Engagement
- M. Serge Poirier, directeur général de la Caisse

Ces personnes l'assisteront afin que la présente assemblée se déroule dans le respect de nos encadrements. Elles verront notamment à lui faire part des questions, commentaires et propositions des membres. Une équipe de soutien est également en ligne pour voir au bon déroulement de l'assemblée.

Comme précisé dans l'avis de convocation, la présidente informe les membres que cette formule d'assemblée à distance implique que les membres **pourront voter en direct** sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet **d'une période de votation en différé** qui aura lieu au cours des prochains jours suivant l'assemblée. Une votation en différé sera en effet faite pour la répartition des excédents annuels et les ristournes.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

La présidente invite les membres à écouter une courte capsule vidéo introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

Elle remercie notre président, qui on le sait, est un fier ambassadeur de notre coopérative de services financiers.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Puisque l'assemblée est tenue à distance, il y a lieu de préciser quelques informations utiles pour faciliter le bon déroulement, les votes en direct et les interactions entre les membres et nous.

Pour les expliquer, elle passe la parole à notre secrétaire, M. Gilles Metcalfe.

Le secrétaire donne des précisions importantes sur les membres :

Précisions sur les membres

Dans le cadre de cette assemblée générale annuelle de la Caisse, SEUL UN MEMBRE DE PLEIN DROIT de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct ce soir.

Ce membre est celui qui respecte également les conditions suivantes :

- est une personne physique âgée d'au moins 18 ans et qui remplit les conditions relatives au lien commun prévu dans la Loi, c'est-à-dire qu'il réside, est domicilié ou travaille au Québec;
- est une personne morale ou une société;
- est un membre réadmis membre de plein droit.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Pour cette assemblée à distance, comme il y aura de la votation en direct, deux personnes scrutatrices devront être nommées, la présidente recommande de ce fait :

- Mme Catherine Larose, conseillère communication et vie associative
- Mme Nicole Lévesque, adjointe à la direction générale

afin d'agir comme scrutatrices étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé pour cette assemblée. Elles seront chargées de recueillir le résultat des votes auprès du technicien responsable du système de votation afin que la présidente puisse communiquer les résultats des votes. Les scrutatrices s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

La présidente demande un proposeur et un appuyeur.

Elle rappelle que seul un membre de plein droit peut proposer ou appuyer une proposition.

Une proposition est demandée pour l'adoption des scrutateurs.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu d'adopter la recommandation telle que proposée.

La présidente invite maintenant le secrétaire à présenter l'ordre du jour.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

M. Gilles Metcalfe prend la parole afin de présenter l'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1. Mot de bienvenue
- 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

- 2.1. Règles pour participer à l'AGA
- 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
- 2.3. Adoption de l'ordre du jour
- 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 avril 2022

3. Retour sur l'année 2022

- 3.1. Rapport du conseil d'administration
- 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
- 3.3. Rapport financier
- 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote

5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)

5.2. Élection des membres du conseil d'administration

- 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
- 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
- 5.2.3. Élection par acclamation

5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Une proposition est demandée pour l'adoption de l'ordre du jour.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 avril 2022

On procède maintenant à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée tenue au printemps 2022.

Comme indiqué dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture ni le résumé.

Une proposition est maintenant demandée pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2022.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 7 avril 2022.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

Avant de lire son rapport, la présidente présente les personnes qui composent notre conseil d'administration :

À la présidence : Susan McKercher
1^{er} Vice-président : Yvan Desrochers
2^e Vice-président : Jordan Baril-Furino
Secrétaire : Gilles Metcalfe

et les administratrices et administrateurs :

Mireille Abdel-Malek
Nathalie Cardinal
Béatrice Cuzzi
Diane Gibb
Dotane Harel
Robert Labrosse
Claude Laperrière
Monique Laplante
Ginette Latreille (5^e membre du comité exécutif)
Guy Perron
Tejeshwer Singh

La présidente les remercie pour leur implication au sein du conseil d'administration et remercie également Mme Éloïse Lebeuf pour son implication pendant plus de trois ans au sein de notre conseil et qui a quitté ses fonctions, le 17 janvier 2023.

Elle passe ensuite à la lecture du rapport du conseil d'administration.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

La présidente présente le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année:

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

Avant de présenter les faits saillants du rapport financier de notre caisse, la présidente invite tout d'abord les membres à écouter une courte capsule vidéo sur l'évolution des résultats financiers.

On passe, par la suite, à la présentation de nos propres résultats.

Les faits saillants du rapport annuel, qui s'est terminé le 31 décembre 2022, sont présentés par M. Serge Poirier, directeur général. Il invite les membres à visionner une courte capsule vidéo les présentant.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

La présidente, Mme McKercher, invite maintenant M. Guy Perron, président du comité Coopération et Engagement à faire rapport de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et des autres engagements dans le milieu.

M. Perron remercie la présidente et invite les membres à écouter une capsule vidéo qui leur donnera une vue d'ensemble sur les priorités d'investissements qui ont guidé l'utilisation du FADM et la démarche qui a permis d'établir celles-ci.

Il présente, ensuite, le solde du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse au 31 décembre 2022. Ce solde est constitué des fonds qui étaient disponibles au 31 décembre 2021, auxquels a été ajouté un montant de 270 000 \$, adopté lors de l'AGA de l'an dernier. Un montant de 172 000 \$ a été investi dans la communauté au cours de 2022, ce qui nous a permis une récupération d'impôt de 44 000 \$. Ainsi, le solde de notre Fonds d'aide au développement du milieu au 31 décembre 2022 est de 812 000 \$.

Fonds d'aide au développement du milieu	
Fonds disponibles au 31 décembre 2021 (réserve)	670 k\$
Affectation au FADM adoptée par les membres lors de la dernière AGA	270 k\$
Somme nette d'impôt utilisée au cours de l'exercice	
Montant distribué	172 k\$
Récupération d'impôt	(44) k\$
Solde au 31 décembre 2022	812 k\$

En 2021, le conseil d'administration de la Caisse a adopté un Plan d'engagement et de proximité auprès des membres et de notre communauté. Nous souhaitons ainsi nous donner une vision de notre engagement dans le milieu et de l'implication de la Caisse et des membres du conseil d'administration dans la communauté.

Le Plan d'engagement et de proximité nous a permis de déterminer des priorités d'investissement pour nous assurer que l'engagement de la Caisse se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires de notre communauté. Nous tenons d'ailleurs à remercier tous nos membres qui ont participé à nos consultations dans les dernières années.

De plus, nous nous sommes dotés d'une Politique d'investissement qui a été rendue publique sur le site Internet de la Caisse. Cette Politique vise à assurer la transparence avec les membres et partenaires de l'utilisation qui est faite du FADM, des dons et des commandites. Elle présente nos priorités d'investissement pour aider les promoteurs et demandeurs à connaître le type de projets attendus par la Caisse ainsi que le processus de réception et d'analyse des projets.

Éducation financière

Mes Finances, Mes Choix

Cette année nous célébrons le 10^e anniversaire du Programme *Mes Finances, Mes Choix* qui a atteint le chiffre significatif de 500 000 participants partout au Québec et en Ontario. C'est du soutien direct à ces jeunes en matière d'acquisition de compétences en éducation financière afin de développer leur autonomie financière.

Ce programme aide les jeunes de 16 à 25 ans à faire des choix de consommation éclairés et à entamer leur vie financière avec confiance. Le contenu, divisé en 17 modules, est adapté à leur réalité et leur permet d'appliquer rapidement des trucs à leur quotidien.

Fonds du Grand Mouvement

Voici maintenant les sommes remises par le Fonds du Grand Mouvement qui vise à contribuer à des projets qui influencent positivement la vitalité des communautés et qui touchent directement nos membres. Il fait remarquer que 2 143 000 \$ ont été remis à dix organismes de notre région.

Pour terminer, il donne un aperçu des résultats 2022 de **Finance solidaire** :

- Microcrédit Desjardins aux entreprises : Pour une valeur totale des projets de 251 738 \$
- Créavenir : Pour une valeur totale des projets appuyés de 995 000 \$

La présidente remercie M. Perron pour cette présentation. Elle poursuit.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Tout au long de l'assemblée, les membres ont l'occasion de s'exprimer sur certains sujets plus spécifiques. Elle propose maintenant de répondre à toutes questions ou à recevoir les commentaires que les membres souhaitent soumettre au conseil d'administration.

Si le temps ne le permet pas de le faire, un suivi sera assuré dans les meilleurs délais.

La présidente invite les membres à nous faire parvenir toutes questions à l'aide de la boîte de dialogue.

Aucune question n'est soulevée.

Aucune question ou commentaire n'étant soulevé, la présidente conclut donc la fin de la période de questions.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristourne) qui fera l'objet d'un vote en différé

La présidente invite les membres à visualiser une courte vidéo sur la ristourne, élément distinctif de notre coopérative.

Elle explique, par la suite, comment le rapport annuel 2022 et l'évolution de la ristourne se traduisent dans les scénarios pour lesquels les membres sont appelés à voter après les présentations de ce soir. Toute la documentation de référence sera d'ailleurs disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse.

Il est important de préciser que les scénarios qui sont recommandés par le conseil d'administration sont les plus avantageux pour eux et totalement conformes aux encadrements applicables.

Elle demande au directeur général de faire la présentation de la recommandation du conseil d'administration.

Le directeur général prend la parole.

Nos excédents avant ristournes se chiffrent à 3 403 000 \$, voici la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de les répartir :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ¹	3 403 k\$
		Affectation aux réserves plus-values et autres éléments
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	128 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	9 k\$
	Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	44 911 k\$
	Affectation au FADM	(274) k\$
	Affectation à la RRE	(9 427) k\$
	Affectation à la réserve générale	(35 210) k\$
	Solde des excédents à répartir	0

¹ Inclut 1 988 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

² Net d'impôt

[FADM] Fonds d'aide au développement du milieu

[RRE] Réserve pour ristournes éventuelles

Proposition de versement POUR L'ANNÉE 2022

2 247 807 \$

273 574 \$
FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

1 974 233 \$
RISTOURNES AUX MEMBRES

Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			266 k\$
Épargne et placements		0,58	270 k\$
Fonds			119 k\$
Prêts et marges de crédit			617 k\$
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$/1 000 \$ de prime		274 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		119 k\$
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³		267 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		43 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			1 975 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Maintenant que les membres connaissent la recommandation du conseil d'administration, un proposeur et un appuieur, parmi les membres habilités à le faire, sont demandés.

On demande si quelqu'un en fait la proposition.

On demande si quelqu'un appuie cette proposition.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu d'adopter la recommandation de partage des excédents.

Cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir. La présidente reviendra plus tard avec les précisions sur la façon de voter.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est doté d'un profil collectif cible en fonction de critères suivants :

- de compétence
- de représentativité

Toutes les candidatures éligibles sont présentées à l'assemblée.

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Président d'élection

Étant donné que la présidente est elle-même candidate, le 1^{er} vice-président, M. Yvan Desrochers agira comme président d'élection.

Secrétaire d'élection

M. Gilles Metcalfe agira comme secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

À la suite de l'appel de candidatures lancé durant la 3^e semaine de janvier, la présidente demande maintenant à M. Guy Perron, président du comité de Mise en candidature à faire lecture du rapport du Comité.

M. Perron fait lecture de son rapport :

Bonsoir vous toutes et tous,

Avant de vous présenter notre rapport, j'aimerais vous rappeler la démarche du profil collectif enrichi.

Comme vous le savez, la confiance des membres envers le conseil d'administration de la Caisse est primordiale. Les membres s'attendent à ce que le conseil soit formé de personnes qui leur ressemblent et qui possèdent collectivement les qualités et les compétences nécessaires pour bien représenter leurs intérêts et s'assurer que la Caisse soit bien gérée.

C'est pourquoi votre conseil d'administration se donne chaque année des cibles de compétences et de représentativité, qu'on appelle le profil collectif enrichi.

Le CA met donc à jour chaque année son profil collectif en fonction de sa réalité et ses besoins et détermine les critères particulièrement recherchés pour la prochaine élection. Ce sont ces critères qui ont été communiqués aux membres lors de l'appel de candidatures.

En posant sa candidature, chaque membre devait d'ailleurs démontrer dans quelle mesure il viendrait enrichir la composition du conseil.

Il est important de comprendre que les critères recherchés par le conseil d'administration ne sont pas obligatoires, il s'agit plutôt d'objectifs que nous nous donnons pour assurer la diversité et la complémentarité des compétences des administratrices et administrateurs.

Au nom de mes collègues du comité de Mise en candidature, j'ai le plaisir de vous présenter notre rapport en vue de l'élection des membres du conseil d'administration :

Appel de candidatures

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 16 janvier 2023 de la façon suivante :

- *affichage dans tous nos établissements*
- *diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite, notre page Facebook)*
- *affichage dynamique sur les écrans en caisse*

Pour l'assemblée générale de cette année, cinq postes sont à combler et la Caisse a reçu cinq candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Profil collectif enrichi – critères recherchés en 2023

Tel qu'indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, nous vous rappelons que le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif:

- *détenir des compétences en Expérience membres/clients et/ou Droit/Déontologie et/ou Comptabilité et/ou Gestion d'entreprise et/ou Gestion financière et/ou Gestion des ressources humaines;*
- *4 femmes et 1 homme afin d'atteindre la parité au conseil ;*
- *groupes d'âge : 1 personne âgée de 18 à 34 ans, 1 personne âgée de 50 ans à 64 ans, 3 personnes âgées de 65 ans et plus;*
- *1 représentant issu des communautés ethnoculturelles ;*
- *des personnes représentant l'ensemble du territoire.*

Candidatures reçues aux postes universels

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la Caisse et est disponible à la Caisse sur demande.

La présidente remercie M. Perron.

Elle cède maintenant la parole à M. Yvan Desrochers, président d'élection.

M. Desrochers explique que nous avons cinq postes à pourvoir au conseil d'administration. Nous avons reçu un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à combler.

Il peut donc déclarer élus, aux postes de membres du conseil d'administration, les personnes candidates suivantes :

- Nathalie Cardinal
- Claude Laperrière
- Ginette Latreille
- Susan McKercher
- Tejeshwer Singh

Félicitations aux élu.e.s.!

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

La présidente donne les précisions afin que les membres puissent exercer leur droit de vote en différé en toute connaissance de cause.

Dès la fin de la présentation et au cours des quatre prochains jours, les membres seront appelés à voter sur la proposition du partage des excédents annuels et des ristournes.

Pour l'exercice du vote en différé, elle rappelle que :

- Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.
- La réécoute de cette assemblée sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans *AccèsD* ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse.
 - Donc même si des membres n'ont pas assisté à l'assemblée d'aujourd'hui, il leur sera possible de visionner l'assemblée.
- La documentation de référence est disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse :
 - Le document présentant les personnes candidates.
 - Un document présentant la proposition sur le partage des excédents et la ristourne.
 - Le rapport annuel qui contient le rapport financier de la Caisse.

Procédure pour voter :

- Se rendre sur *AccèsD*;
 - et cliquez sur le bouton « Mon vote »;
 - des consignes claires seront disponibles pour enregistrer les votes;
- il est possible d'accéder à la votation par le biais du site Internet de notre caisse;
- et sur la page d'accueil du desjardins.com.
- Pour être habiletés à voter, les membres doivent d'abord être inscrits au service *AccèsD*.
 - S'ils ne sont pas inscrits, ils peuvent le faire en contactant la Caisse.
 - Et pourquoi utiliser *AccèsD*? Notre plateforme de votation nous permet de confirmer qu'ils répondent bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit.

Ouverture de la période de votation en différé

Dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation devait être ouverte pour les quatre prochains jours mais en raison de la panne de courant que nous avons subie, la période de votation, sur le partage des excédents annuels (ristourne), sera prolongée jusqu'au 13 avril 2023 à 23 h 59.

Précisions sur l'annonce des résultats et la levée de l'assemblée

Jusqu'au moment du dévoilement, les résultats de vote demeurent confidentiels.

Puis dans les 24 à 48 heures suivant la fin de la période de votation, le résultat des votes sera publié sur le site Internet de la Caisse et disponible auprès de la Caisse.

C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle qui a débuté ce soir.

Enfin, bien que le conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle les membres sont invités à voter soit celle qui est la plus avantageuse pour les membres et la communauté, elle informe les membres que, si jamais il y a un vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours.

Les membres seraient alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui leur serait soumise pour une nouvelle période de votation.

Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

La présidente remercie les membres de leur présence virtuelle et de leur implication et de la confiance envers nous et envers toute l'équipe de la Caisse Desjardins de l'Ouest-de-l'Île.

Elle félicite les membres du conseil d'administration nouvellement élus et remercie ceux et celles qui l'accompagnaient pour le bon déroulement de l'assemblée ainsi que tout le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le CA :

Proposition sur la répartition d'excédents annuels

96,19 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée à la majorité.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'Assemblée générale annuelle est officiellement levée, le 14 avril 2023, à 13 h 15.

PROCÈS-VERBAL ACCEPTÉ À DOLLARD-DES-ORMEAUX, LE _____ 2023.

PAR : _____
Susan McKercher, présidente

PAR: _____
Gilles Metcalfe, secrétaire